



1995 Rentrée  
de la Conférence  
du Barreau  
des Hauts-de-Seine





**Ordre  
des Avocats**  

---

**Hauts-de-Seine**

ASSOCIATION DES  
SECRETAIRES ET  
ANCIENS SECRETAIRES  
DE LA CONFERENCE  
DU BARREAU DES  
HAUTS-DE-SEINE



L'Histoire de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	5
Liste des Bâtonniers du Barreau des Hauts-de-Seine	8
Liste des (Anciens) Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	9
Liste des Invités (Accusés) par la Conférence et le Barreau des Hauts-de-Seine	10
Rentrée 1995 Maya ASSI Cécile TURON	13
Discours de Monsieur le Bâtonnier Pascal MAYEUR	14
Réquisitoire de Maître Cécile TURON	18
Plaidoirie de Maître Maya ASSI	22
Le droit de réponse de l'Accusé Erik ORSENNA	26



# L'HISTOIRE DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Créée au XVII<sup>ème</sup> siècle, la Conférence du Stage était à l'origine réservée « *aux anciens* ».

En 1710 est née une Conférence « des jeunes » ayant pour objet l'interprétation du Droit.

La Révolution la fit disparaître.

En 1810, la Conférence est réapparue avec pour mission de pourvoir à la défense des indigents. Les pauvres soumettaient leur cas au Bâtonnier qui, après débat, accordait ou refusait l'aide d'un avocat. De là est née la tradition de la Conférence d'adopter l'affirmative ou la négative, ce qui concernait à l'époque l'admission ou le refus d'un indigent au bénéfice du secours du Barreau.

A partir de 1830, la Conférence a également eu pour vocation d'exercer les jeunes avocats à l'art de la parole et à la discussion des questions de droit.

Le décret du 22 mars 1852 a consacré l'existence de la Conférence mais a confié au Conseil de l'Ordre le droit exclusif de désigner les Secrétaires jusque-là élus par les avocats qui assistaient aux travaux de la Conférence.

Le décret du 9 juin 1972 a confirmé ces dispositions en précisant que les Secrétaires seraient désignés au terme d'un concours dont l'organisation pratique était laissée à chaque Barreau selon ses usages et traditions.

En ce qui concerne notre Barreau, la loi du 10 juillet 1964 a signé la disparition du département de la Seine et la création des départements du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et... des Hauts-de-Seine.

Dans chacun de ces nouveaux départements a été créé un Tribunal de Grande instance et, par voie de conséquence, un Barreau.

Le 19 septembre 1972, le Barreau des Hauts-de-Seine s'est ainsi déclaré constitué par la réunion de sept avocats. Il en compte aujourd'hui plus de 2.400.

En 1985, Monsieur Patrick QUIBEL, alors Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine, constatant que son Barreau était jeune et dynamique, a décidé de distinguer chaque année ses membres les plus éloquents.

Il a alors, avec la collaboration du Conseil de l'Ordre, créé la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine dont il a exprimé les ambitions en ces termes :

- « perpétuer la tradition d'éloquence au sein du Barreau ;
- assurer au Barreau des Hauts-de-Seine, chaque année, une manifestation de prestige ;
- donner à l'Ordre des Avocats, à l'occasion d'une rentrée solennelle, une tribune pour exposer ses problèmes et ses ambitions ;
- intéresser au Barreau des Hauts-de-Seine et à ses avocats d'autres interlocuteurs que le monde judiciaire et politique local ;
- donner à l'extérieur du monde judiciaire l'image d'un Barreau qui, sans favoriser l'élitisme, se préoccupe de l'image de marque de ses avocats ;
- créer un pôle supplémentaire d'attraction vis-à-vis de l'Université ».

Les Secrétaires sont ainsi désignés pour une année, par leurs quatre derniers prédécesseurs et le Bâtonnier en exercice, dans le cadre d'un concours où les candidats doivent rivaliser d'éloquence sur des sujets qui ne sont bien souvent que des prétextes permettant de discourir.

L'élection s'adresse aux membres du Barreau ayant au plus sept années d'exercice professionnel au 1<sup>er</sup> janvier de l'année concernée. Toutefois, si la durée d'exercice professionnel est inférieure à deux années, cette participation devient obligatoire.

Les deux lauréats ont ainsi la délicate mission de représenter leurs jeunes confrères du Barreau lors de diverses manifestations auxquelles ce dernier participe mais surtout d'organiser la Rentrée pour l'année à venir.



Depuis 1986, la Rentrée de la Conférence est ainsi devenue l'évènement annuel majeur du Barreau, qu'il organise avec le concours de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine.

Au cours de celle-ci, et après le discours du Bâtonnier, est mis en scène dans une ambiance conviviale le procès fictif d'une célébrité issue du monde littéraire, politique, artistique, journalistique voire même religieux ou judiciaire.

Les deux Secrétaires de la Conférence se font alors pour l'occasion respectivement accusateur et défenseur de cette célébrité. L'expérience montre que bien souvent, le réquisitoire se veut plein de complaisance quand la défense n'hésite pas à piquer son client.

L'accusé d'un soir se voit bien entendu donner la parole en dernier.

Le Barreau des Hauts-de-Seine et la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine, par la présente collection d'ouvrages, entend conserver le souvenir de ces procès fictifs, des discours de Bâtonnier qui les ont précédés et des moments festifs qui les ont suivis.

Comme vous pourrez le lire, la Conférence depuis sa création ne cesse d'affirmer son identité par le prestige de ses invités et le talent de ses orateurs.

Nous vous souhaitons une excellente et joyeuse lecture !

Nanterre, le 18 novembre 2022.

**Vincent MAUREL**  
Ancien Bâtonnier  
du Barreau des Hauts-de-Seine



**Antoine CHRISTIN**  
Président de la Conférence  
du Barreau des Hauts-de-Seine



**Michel GUICHARD**  
Bâtonnier  
du Barreau des Hauts-de-Seine



# LISTE DES BÂTONNIERS DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Michel GUICHARD **2021-2022**  
Vincent MAUREL **2019-2020**  
Pierre-Ann LAUGERY **2017-2018**  
Jacques TAQUET **2015-2016**  
Olivier BENOIT **2013-2014**  
Catherine SCHEFFLER **2011-2012**  
Philippe-Henri DUTHEIL **2009-2010**  
Pierre BERGER **2007-2008**  
Claude DUVERNOY **2005-2006**  
André GOURMELEN **2003-2004**  
François-Xavier MATTEOLI **2001-2002**  
Alain BOULARD **1999-2000**  
Jean ACQUAVIVA **1997-1998**  
Pascal MAYEUR **1995-1996**  
Bruno BERGER-PERRIN **1993-1994**  
Christophe RICOUR **1991-1992**  
Jean-Luc RIVOIRE **1989-1990**  
Alain NICOLAS **1987-1988**  
Patrick QUIBEL **1985-1986**  
Robert GARDES **1983-1984**  
Alain FRICAUDET **1981-1982**  
Bernadette PISTRE **1979-1980**  
Guy DESCLOZEAUX **1977-1978**  
Jacqueline PECQUET **1975-1976**  
Dominique BLAVIER **1973-1974**  
Création du Barreau : Dominique BLAVIER : **1<sup>er</sup> Bâtonnier élu 1972**

# LISTE DES (ANCIENS) SECRÉTAIRES DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

(Accusateur en premier ; Défenseur en second)

**2020-2021 :**

Amaury LE BOURDON  
Jean-Baptiste de VARAX

**2019 :**

Florian BARON  
Olivier DEWAS

**2018 :**

Marie PHELIPPEAU  
Gauthier POULIN

**2017 :**

Ronan LAJOUX  
Rafaële RAYMOND

**2016 :**

Dov MILSZTAJN  
Nicolas ETCHEPARRE

**2015 :**

Antoine CHRISTIN  
Céline MARTIN

**2014 :**

Antoine LANDON  
Grégory DORANGES

**2013 :**

Laetitia LEROY  
Maxime GALINANT

**2012 :**

Ariane ORY-SAAL  
Benjamin DESMURS

**2011 :**

Alexandre BORDENAVE  
Stéphanie GUINET

**2010 :**

Anne-Cécile MARTINEAU  
Rodolphe GOIX

**2009 :**

Grégory DUMONT  
Émilie GANEM

**2008 :**

Julien GAUTIER  
Jean-Christophe GUERDER

**2007 :**

Edwin DEBERDT  
Gaëlle NAMAND

**2006 :**

Laure OUDET-THEBAUT  
Maxime CESSIEUX

**2005 :**

Alexandre DELHAYE  
Alexandre PARASTATIDIS

**2004 :**

Stéphanie GRANCHON  
Fanny MITRE

**2003 :**

Hugues de PONCINS  
Pauline BOURNOVILLE

**2002 :**

Grégoire NOËL  
Dimitri LEBOFF

**2001 :**

David CHATILLON  
Marie-Astrid BRUNET D'ÉVRY

**2000 :**

Colin BERNIER  
Vincent MAUREL

**1999 :**

Jean-Philippe BIDEGAINBERRY  
Isabelle CLANET DIT LAMANIT

**1998 :**

Claire JAGER  
Pierre-Emmanuel JEAN

**1997 :**

Pierre DEGOUL  
Thibault DELORME

**1996 :**

Valérie DESFORGES  
Marie-Cécile BIZARD

**1995 :**

Cécile TURON  
Maya ASSI

**1994 :**

Cécile PUIBERNEAU  
Stéphanie LAMY-BIEUVILLE

**1993 :**

Xavier KREMER  
Hélène GERSON-MAIROT

**1991 :**

Jean-Philippe MARIANI  
Laurence JARRET

**1990 :**

Françoise SALLIS-NEDELLEC  
Ahcène TALEB

**1988 :**

Loeiz LEMOINE  
Hubert de FRÉMONT

**1987 :**

Jacqueline ROUX  
Pierre-Ann LAUGERY  
Gilles DUFLOS

# LISTE DES INVITÉS (ACCUSÉS) PAR LA CONFÉRENCE ET LE BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

**2020-2021** : Madame Fanny ARDANT  
**2019** : Monsieur le Député Jean LASSALLE  
**2018** : Maître Henri LECLERC  
**2017** : Monsieur Jean-Michel APHATIE  
**2016** : Madame Marianne JAMES  
**2015** : Monsieur Bruno GACCIO  
**2014** : Monsieur Patrice LECONTE  
**2013** : Madame Audrey PULVAR  
**2012** : Monsieur Didier PORTE  
**2011** : Monsieur Christophe BARBIER  
**2010** : Monsieur Jean BENGUIGUI  
**2009** : Monsieur Jacques TOUBON  
**2008** : Monsieur Nelson MONFORT  
**2007** : Monsieur Alain DUHAMEL  
**2006** : Monsieur Richard DESCOINGS  
**2005** : Madame Isabelle ALONSO  
**2004** : Monsieur Patrick POIVRE d'ARVOR  
**2003** : Monsieur Robert HOSSEIN  
**2002** : Maître Jacques VERGÈS  
**2001** : Monseigneur Jean-Marie LUSTIGER  
**2000** : Monsieur Stéphane BERN  
**1999** : Monsieur Marc JOLIVET  
**1998** : Madame Arlette LAGUILLER  
**1997** : Monsieur Jean-Marie COLOMBANI  
**1996** : Monsieur Michel-Edouard LECLERC  
**1995** : Monsieur Erik ORSENNA  
**1994** : Monsieur Francis CHARHON  
**1993** : Monsieur Jacques SÉGUÉLA  
**1991** : Monsieur Daniel COHN-BENDIT  
**1990** : Madame Anne SINCLAIR  
**1989** : Monsieur Léon SCHWARZENBERG  
**1988** : Monsieur Alphonse BOUDARD  
**1987** : Monsieur Philippe BOUVARD





# RENTRÉE 1995

## MAYA ASSI ET CÉCILE TURON

*Ils étaient là. Elle, belle, à l'âme tendre et majestueuse des dames d'Orient ; Lui, élégant, au regard sombre et noble des hommes catalans.*

*Impressionnés, ils se sont assis sages dans cette brillante assemblée.*

*Les yeux plein d'admiration, ils ont écouté.*

*Ils n'ont manqué aucun propos de cette cérémonie étrange où tour à tour elles accusaient et défendaient le nègre de Mitterrand.*

*Sitôt les discours achevés, à pas feutrés, ils se sont retirés.*

*A jamais, fiers ils étaient.*

*A mon père ... Cécile Turon.*

*A ma mère ... Maya Assi.*

**Maya Assi et Cécile Turon**

# DISCOURS DE MONSIEUR LE BÂTONNIER PASCAL MAYEUR :

Monsieur le directeur de cabinet représentant Monsieur le président du Conseil Général, Monsieur le Secrétaire Général, représentant Monsieur le Premier Président, Monsieur le Procureur Général, Monsieur le Président du Tribunal, Monsieur le Procureur de la République, Mesdames, Messieurs les hautes personnalités du monde judiciaire, Madame le Président de la Conférence des Bâtonniers, Mesdames, Messieurs les magistrats, Mesdames, Messieurs les Bâtonniers, mes chers confrères, mes chers amis,

Je vous remercie de votre présence autour de nous ce soir à l'occasion de la rentrée de la Conférence du stage. Vous savez qu'elle nous est précieuse, elle nous touche. Elle nous touche d'autant plus ce soir que j'imagine aisément les trésors d'imagination et de patience que vous avez développés pour arriver jusqu'à nous.

La rentrée de la Conférence du stage c'est l'hommage que les avocats adressent à la profession et c'est aussi l'image que la profession leur rend. C'est donc tout naturellement d'avocats que je vais dire quelques mots.

La profession d'avocat compte aujourd'hui 28.000 avocats dans 12.000 à Paris et plus de 1.000 dans les Hauts-de-Seine. Ce nombre n'est pas trop important au regard de la population française, si on la compare à nos voisins européens. Pourtant, la profession d'avocat en France se trouve confrontée à un double défi qui est celui de ne pas parvenir à accueillir tous ceux qui ont obtenu le certificat d'aptitude à la profession, alors que d'autres professionnels utilisent leur position économique pour intervenir dans les domaines du droit et offrir un service juridique amoindri mais rentable, à des usagers du droit un peu désorientés.

La réforme de la profession d'avocat qui est intervenue avec la loi du 31 décembre 1990 visait à donner à la profession les moyens nécessaires pour faire face à la concurrence, tout en faisant en sorte que le service rendu en matière juridique conserve et maintienne la primauté de la règle de droit. La réforme de la profession est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1992. Elle prévoyait une première période transitoire qui s'est achevée naturellement le 31 décembre 1994 avec l'expiration de la période de stage des anciens conseils juridiques stagiaires. La profession d'avocat est donc aujourd'hui effectivement la nouvelle profession d'avocat, puisque les confrères qu'elle accueille sont tous issus de la même formation.

Cette formation ne correspond pas parfaitement à toutes les exigences de toutes les composantes, simplement parce qu'elle n'a pas encore trouvé sa nouvelle définition. Aujourd'hui, la formation des avocats reste le résultat d'une tentative de synthèse entre le système de formation des anciens conseils juridiques qui reposait sur un stage de trois ans comportant des heures de formation à la déontologie, et celui des anciens avocats qui prévoyait une année supplémentaire de cours dans un centre de formation professionnelle dont l'accès était entre les mains des universitaires.

Il est indispensable que nous ayons le courage de repenser totalement la formation et de prendre les moyens, c'est-à-dire de laisser le Conseil National des Barreaux assurer une des responsabilités que la loi lui a confiée, celle d'organiser la formation qui permettra aux avocats de rester ou de devenir compétitifs dans les nouveaux domaines du droit. À ce sujet, il faudra que nous ayons aussi le courage de dire si nous voulons reconnaître certains diplômés qui correspondent aux compétences des nouveaux domaines d'intervention de l'avocat ou



si nous entendons intervenir dans des domaines tels que le droit financier, l'environnement, l'informatique, avec uniquement la compétence technique d'une maîtrise en droit.

Quoi qu'il en soit, il n'y a pas d'antinomie entre formation et pratique professionnelle. C'est au travers de la pratique professionnelle que se réalise la formation à la profession d'avocat et il n'y aura pas de meilleure formation des avocats si on ajoute une sixième ou une septième année d'études théoriques aux études universitaires. La profession s'apprend dans les cabinets et auprès de ceux qui sont les interlocuteurs naturels et habituels des avocats. La déontologie s'apprend auprès des ordres qui en sont dépositaires et qui ont la responsabilité d'en assurer le respect. Dans ces conditions, il n'est pas satisfaisant de laisser les étudiants avoir accès à un centre de formation après un examen difficile pour ensuite ne pas les accepter au motif qu'il n'y a pas de maîtres de stage pour les accueillir. Je pense qu'il serait plus honnête de dire aux candidats, dès leur entrée dans un centre de formation, qu'ils ne peuvent devenir avocats que s'ils bénéficient d'un stage auprès d'un maître de stage plutôt que de leur faire passer des examens professionnels, un examen d'entrée, un examen de sortie, qui ne leur donne pas d'accès à la profession.

La profession d'avocat est une profession libérale et indépendante, mais le monde libéral n'a jamais voulu dire qu'il caractérise une profession qui garantit le plein emploi à tous ceux qui souhaitent la rejoindre. Une profession libérale et indépendante, ça ne veut pas dire non plus que c'est une profession qui exclut les salariés. La loi a prévu et organisé le salariat pour les avocats dans le respect des règles de déontologie et d'indépendance qui sont les nôtres. La convention collective des avocats salariés, signée le 17 février 1995, rappelle fort justement l'indépendance des avocats, la soumission de tous les avocats aux mêmes règles déontologiques et aux ordres, quelle que soit la structure d'exercice. Un pas est fait. C'est une étape dans la mise en place de la reconnaissance de l'égalité de tous les avocats. Le combat pour que l'avocat salarié



soit totalement reconnu n'en est pas pour autant terminé. Aujourd'hui le titulaire d'une maîtrise en droit, salarié d'une entreprise commerciale, quelle qu'elle soit de production ou de service, peut devenir avocat après 8 ans d'activité. Ainsi, pratiquement tous les titulaires d'une maîtrise en droit peuvent avoir accès à la profession d'avocat : les juristes employés par une entreprise, les juristes employés par une organisation syndicale ou par une association, les conseils en brevets, les notaires, les huissiers, les administrateurs judiciaires, les fonctionnaires de catégorie A, les personnes assimilées,... j'en passe certainement. Tous, mais pas les titulaires d'une maîtrise en droit, salarié d'un cabinet d'avocats.

Je sais que l'argument qui est mis en avant est la crainte de l'organisation d'une voie d'accès parallèle, au terme de laquelle il serait possible de former des avocats à l'ancienneté sans passer par les centres de formation. C'est un mauvais procès qui ne tient pas compte de la réalité des conditions de recrutement des avocats dans les cabinets qui emploient des salariés. Et c'est même un vrai mauvais procès qui va malheureusement coûter cher à la profession et à tous ceux qui n'auront pas choisi d'aller rejoindre une entreprise d'audit ou une société de fusions-acquisitions pour devenir avocat ensuite. Soyons clairs, ce n'est pas l'accès de quelques-uns à la profession par le jeu d'une promotion interne après des années dans nos cabinets qui créent un déséquilibre ou un danger pour les métiers de la profession. Le danger, il est ailleurs. Il est dans la transformation du marché du droit et dans le comportement de ceux qui entendent s'approprier ce marché.

La réforme du 31 décembre 1990 ne visait pas à permettre à des professions autres que celle de l'avocat d'exercer la consultation juridique, la rédaction d'actes et la représentation en justice. Bien au contraire, elle visait à apporter aux justiciables, à l'utilisateur du service juridique, la garantie d'une prestation rendue par un professionnel de qualité exerçant dans le cadre d'une déontologie stricte. Il ne s'agissait certainement pas d'une démarche corporatiste. Nous savons tous que le développement et

l'avenir de notre profession passe par la double exigence de la compétence et de l'éthique. Mais jamais personne n'avait imaginé que cette double exigence de protection du public pourrait permettre à d'autres professions, réglementées ou non, de se lancer sans compétences ni assurance dans une activité qu'ils exercent au détriment de la clientèle qu'ils croient servir. Il ne suffit pas d'avoir appris du droit dans une faculté ou ailleurs pour être avocat. Être avocat, c'est préserver une conception du droit selon laquelle le droit n'est pas seulement le produit de rapports de forces économiques, mais qu'il inclut une exigence supérieure. Car en même temps qu'il organise les relations économiques, il organise les droits des hommes.

Je sais que l'avocat n'est pas un pur esprit. Tout un chacun doit gagner sa vie. Il est même responsable d'une entreprise, l'entreprise que constitue son cabinet. Mais il exerce son activité dans le cadre de cette conception du droit et dans le cadre des règles déontologiques de la profession. Être avocat, c'est vivre une déontologie, celle de la profession d'avocat, celle de la nouvelle profession d'avocat. Il n'y a pas une déontologie du judiciaire qui serait opposée à la déontologie du juridique. Il n'y a qu'une déontologie. Elle comprend toutes les règles applicables aux différentes situations auxquelles les avocats sont confrontés. Cette déontologie n'est pas et ne peut pas être un handicap pour la nouvelle profession. Je rappelle les discours des Bâtonniers du début du siècle qui voyaient la fin de la déontologie parce que les femmes allaient par la loi avoir accès à la profession. Je rappelle les hésitations du Conseil de l'Ordre un peu plus tard pour savoir si l'utilisation du téléphone ou de la carte de visite étaient déontologiquement corrects.

La déontologie s'applique dans le temps. Elle n'est pas un handicap. Tout au contraire, elle est la force des avocats. Elle assure l'indépendance et la confraternité. Elle différencie l'avocat du simple prestataire de services. Elle rappelle que l'avocat est un auxiliaire de justice qui a une responsabilité particulière à l'égard de la justice et de l'utilisateur du droit. Nous ne pouvons assurer cette responsabilité que dans l'union, dans l'union d'une nouvelle

profession, sans procès d'intention, sans confondre inter-professionnalité et multidisciplinarité dans la mise en place d'un véritable conseil juridique et d'une véritable aide à l'accès au droit, là où la demande s'exprime et dans la défense de la justice, en participant avec les magistrats qui sont nos interlocuteurs quotidiens à l'amélioration des conditions de la justice, en mettant en place avec eux les conditions d'une bonne défense.

En terminant ce propos, je veux rendre hommage à Monsieur le Président du Tribunal Jean-Marie Coulon, et à Monsieur le Procureur de la République Yves Botte pour le travail que nous accomplissons ensemble dans ce tribunal pour l'organisation de la défense et pour l'accès au droit. Ils participent, avec les magistrats du Tribunal à la qualité du Barreau des Hauts-de-Seine. Je les remercie de nous accueillir ce soir pour cette rentrée. Je veux également rendre hommage aux avocats de mon Barreau pour l'énergie qu'ils mettent à faire de ce barreau le barreau exemplaire d'une

nouvelle profession unie et forte, qui assure avec le même enthousiasme la représentation des intérêts français dans les grandes négociations commerciales internationales et les permanences d'accès au droit pour les démunis de la Maison de Nanterre ou des Restos du cœur.

Mesdames et messieurs les hautes personnalités, et j'en ai terminé. Si mon propos a pu vous paraître un peu technique, pardonnez-moi. J'ai voulu rappeler à mes confrères quelques chantiers qui restent ceux de la nouvelle profession. J'ai aussi voulu dire aux confrères de mon Barreau la fierté que j'ai d'être leur Bâtonnier.

Enfin, monsieur Erik Orsenna, je vous salue, je vous remercie d'avoir bien voulu nous faire l'honneur d'être l'invité du faux procès que vont vous faire nos Secrétaires de la Conférence du stage. Je vous remercie tout particulièrement d'avoir réussi à venir jusqu'à nous en affrontant toutes ces difficultés.



Mais sans plus tarder je donne la parole  
à Madame Cécile TURON, Secrétaire 1993 de la Conférence du stage  
pour ses réquisitions.



# RÉQUISITOIRE DE MAÎTRE CÉCILE TURON :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs de la Cour, Mesdames, Messieurs les jurés,

Aujourd'hui vous allez découvrir un homme, un homme que vous pensiez connaître. Vous vous êtes trompé, parce qu'il vous a trompé, vous comme moi. Si on vous le demandait, vous qualifieriez Erik Orsenna d'homme brillant, honnête et intègre, et vous auriez peut-être raison. Votre esprit encore vierge de mes explications serait enclin à lui donner l'absolution. Il est vrai que l'on ne peut retirer à Erik Orsenna le mérite d'avoir effectué un parcours sans faute, d'avoir décroché les plus belles fonctions, d'avoir côtoyé les plus grands de ce monde.

D'études brillantes et internationales, Erik Orsenna devient tour à tour éditeur, conseiller culturel auprès du Président de la République, maître des requêtes au Conseil d'État, conseiller auprès d'un ministre des Affaires étrangères et enfin co-scénariste. Ah, que de moments inoubliables vous avez dû vivre, monsieur Orsenna ! Que de moments forts, intenses en émotion ! Que de relations fructueuses et enrichissantes vous avez dû partager et échanger !

Souvenez-vous des dîners assis entre Margaret Thatcher et Edith Cresson, de vos semelles de crêpe usées par la roche de Solutré, des promenades nocturnes sur les trottoirs de l'Élysée accompagné de Force Tranquille, le labrador du président. Souvenez-vous des lundis, marchant pendant des heures dans les pas de votre négrier, alourdi par son sac, marchant pendant des heures sur le green, rêvant en secret d'une seule chose : de pouvoir frapper la balle à sa place. Enfin, souvenez-vous du bureau en sous-sol, du cagibi que l'on vous avait attribué pour que vous puissiez accomplir vos 408 mètres linéaires d'allocutions

et vos 2 kilomètres de catilinaires, harangues et péroraions par mois. Comment pourriez-vous imaginer un instant que « ce petit mec chauve, moche et myope », je vous cite M. Orsenna, soit un goujat, un ingrat et un pervers. Je vous sens troublés, vous pensez que je délire, que je divague ? Non, Erik Orsenna n'est pas celui que vous croyez. S'il a pu vous duper toutes ces années par cette image enjôleuse, cette vie irréprochable et enviable, aujourd'hui, la vérité doit éclater. La mascarade est terminée. Cet homme est en fait un monstre de perversité ! Entre la vertu et le vice, c'est le vice qu'il a choisi. Ce vice lancinant qui l'a rongé toute sa vie.

Tout a commencé le jour où Erik Orsenna a pris sa plume, lorsque du fonctionnaire anonyme, il a voulu se transcender en romancier célèbre. Il ne s'agissait pas pour lui d'ajouter une corde à son arc, mais au contraire. En réalité, c'était un besoin vital d'assouvir ses fantasmes, un moyen d'éviter le passage à l'acte dans le réel, de l'exécuter dans la fiction. Le roman va être le support de son obsession. Les femmes, celles qui y sont décrites, ne ressemblent guère à Mère Teresa ou sœur Emmanuelle, mais plutôt à la Justine de Sade ou à Madame de Merteuil de Choderlos de Laclos. L'histoire de ses relations avec les femmes, si dans un premier temps va être timide, va vite tourner à l'idée fixe.

Pour s'en convaincre, il suffit de se pencher sur ses livres. Je sais, ce n'est pas facile, mais au ministère public, à l'instar de nos réquisitions, on ne choisit pas nos dossiers. Un dossier qui commence en 1974 avec Loyola's blues, son premier roman, son premier pas dans la délinquance littéraire.

Les femmes sont présentes, mais c'est avant tout l'histoire d'un enfant qui n'est pas très éveillé



sexuellement. Alors le lecteur n'y voit qu'un essai sur les aventures d'un adolescent pré-pubère. 1977, *La vie comme à Lausanne*, deuxième essai en littérature, il n'y a rien à signaler. 1981, *Une Comédie Française*, c'est l'ébauche d'une débauche, la dérive vers une déviance. Cependant, à cette époque Erik Orsenna n'est qu'un artisan du vice, un pervers à la petite semaine, un gagne-petit du mal. Il peaufine, il bricole son art. Toutefois, sous l'amateur pointe déjà l'expert. En parallèle à cette littérature immorale, il écrit quelques livres sur les voyages, l'Afrique, les matières premières, histoire de noyer le poisson. Mais le ministère public ne s'est pas laissé conter.

Avec *L'exposition Coloniale*, Orsenna se révèle, il montre son vrai visage. Plus question de raconter les amourettes d'adolescents boutonneux. On passe aux choses sérieuses, aux rapports entre adultes, des rapports physiques, instinctifs et réfléchis. Les femmes ne sont que des objets de désir. Elles se donnent et s'adonnent. Pour

cette soi-disant épopée sur le caoutchouc, votre matière fétiche, on vous attribue un prix. Est-ce bien nécessaire de rappeler la date ? Oui, 1988. Un cadeau toutefois empoisonné. Le Goncourt, c'est la dépression assurée, les malheurs à la pelle, la folie qui vous gagne. On passe facilement de l'euphorie à la tragédie. Quelques exemples ? Proust l'a eût, il est mort trois ans plus tard. Romain Gary, deux fois lauréat, un matin il prend sa carabine et se tue. Jean-Louis Bory achèvera sa vie de la même manière. Les autres n'écriront plus, ils deviendront des inconnus. Cette mise à l'épreuve n'a été d'aucun effet sur vous, monsieur Orsenna. Vous avez récidivé. Vous continuez d'écrire : *Le Grand Amour*, votre dernier roman en date, phase terminale de votre pathologie littéraire. Tel Clint Eastwood incarnant le rôle de l'inspecteur Harry, vous tirez sur tout ce qui bouge. Les femmes sont dans votre ligne de mire. Les jeunes, les vieilles, les belles, les moches, les rondes, les maigres, les amincies, les potelées, les bien portantes ou les estropiées, tout y passe.

Souvenez-vous de Lucienne, l'amie de votre mère et de la chambre 109 de l'hôtel Ronceray, à papier-peint crème. Vous avouerez quelque temps plus tard, avoir fait connaissance avec l'âge d'une femme et de ses rides. Assurément, M. Orsenna n'est pas un gourmet de l'amour mais un glouton, un Gargantua. Vous dévorez l'amour sans en apprécier la saveur. Vous salivez à l'idée de toutes les posséder. Et pour parvenir à vos fins, tous les moyens sont bons. Usage de faux nom ou d'une vraie qualité. Arnoult, votre vrai patronyme, n'était certainement pas un nom assez accrocheur pour vous. En lui donnant une sonorité latine, cela vous permettait d'élargir votre champ d'action, votre terrain de chasse, en vous positionnant en véritable tombeur de ces dames. Et que dire du second, moyen encore plus perfide pour les envoûter ? Vous leur avez fait croire que vous étiez un séducteur alors que vous n'en êtes pas un. Vous leur avez fait croire que vous écriviez de vraies histoires alors qu'elles étaient fausses, tout en vous protégeant du doute, de l'illusion que vous aviez créée, en vous targuant qu'il ne s'agissait que de romans, donc de faux.

Le Grand Amour est un bel exemple de votre machiavélisme. À chaque cérémonie, vous vous êtes amusé à être le guide de l'Élysée. Vous avez attiré vos proies dans les moindres recoins de l'antre impénétrable et tant enviée du pouvoir pour leur faire découvrir non point les charmes cachés de ce palais, mais plutôt ceux d'un conseiller en soif de chair.

La cérémonie du 14 juillet, le pain bénit comme vous la qualifiez, était celle que vous convoitiez le plus. Non pas pour ses défilés militaires, ni pour les discours des chefs d'état, mais pour le vivier d'appâts qu'offrait la garden-party de fin d'après-midi. Là, vous n'y aviez que l'embarras du choix. Sur les pelouses présidentielles, s'ennuyaient de belles femmes. Votre technique d'approche était toujours la même. Vous hypnotisiez la mignonne avec une coupe de champagne, pendant ce temps intervenait votre complice du moment, le maître d'hôtel, qui vous glissait négligemment : « *Vous n'avez besoin de rien, monsieur le conseiller ?* » Alors la belle vous interrogeait : « *Conseiller ?* »

*Vous travaillez ici, cela doit être passionnant !* ». Et vous, d'un air coquin, vous répondiez : « *ça vous dirait de visiter le palais ?* » Et la belle conquise et déjà soumise acquiesçait : « *Vous pensez ?* ».

Souvenez-vous encore une fois de Geneviève, que vous avez mis dans l'embarras d'un débarras, dans l'antichambre de deux cabinets de conseillers. Celle qui vous écrivait quelques mois plus tard : « *Qu'as-tu fait de ma vie sexuelle pour que tout désormais me paraisse si fade ? Mais quelle prétention, monsieur Orsenna ! Quelle vanité !* En reprenant les mots annotés sur votre premier discours par le président Mitterrand, le jugeant certainement trop pompeux, trop prétentieux à son goût, je vous dirai : « *Pour qui vous prenez-vous M. Orsenna ? Pour qui nous prenez-vous ?* » Ces femmes ont-elles vraiment existé, monsieur Orsenna ? Ne sont-elles pas que le fruit de votre imagination ? Serait-ce possible pour un homme comme vous d'avoir eu autant de conquêtes amoureuses et d'avoir su recevoir tous les honneurs des femmes ? Votre avocat va certainement essayer de nous convaincre que tous vos romans étaient autobiographiques, que nous avons affaire au Don Juan du XXème siècle. Il n'en est rien. Vous avez rêvé, monsieur Orsenna. Vous avez rêvé de cette vie faite de luxe, de beauté et de volupté. Rien ne s'est passé. Rien n'est vrai dans vos romans. Tout n'est que vent et poudre aux yeux.

Une question Mr Orsenna : votre vie est-elle si triste, si fade qu'il vous faille l'inventer ? Illusionniste du verbe, magicien de la grammaire, vous vous êtes construit un monde en jouant avec les mots. Vous avez détourné notre patrimoine grammatical pour des fins privées, voire intimes. Vous vous êtes fait plaisir sans penser à notre plaisir. Vous nous avez trompé, menti. Vous nous avez trahis, nous, lecteurs. Vous avez joué avec nos sentiments et notre crédulité. Les femmes de vos romans ne sont que des chimères, projection de vos envies, expressions fantômes de vos fantasmes, une manière d'exorciser vos pulsions. Mais le comble, c'est que votre écriture immorale a pu susciter chez vos lecteurs des envies jusqu'alors inavouées de séduire, de conquérir, des désirs incontrôlables de posséder et chez vos lectrices, un engouement

à la renonciation, un enthousiasme, une exaltation à l'abandon. En brouillant les frontières du réel et de la fiction vous avez poussé vos lecteurs à s'identifier à vous. Je comprends mieux aujourd'hui ce qu'à l'époque, je prenais pour un delirium profond, les propos de mon boucher, petit mec chauve myope et moche, me répétant sans cesse qu'il pouvait conquérir le cœur de celle qui symbolise la beauté actuelle, j'entends par-là Claudia Schiffer. Il ne s'agissait en fait que d'un syndrome d'identification Orsennienne ou tout simplement un de vos lecteurs. Cet exemple peut paraître sans conséquence et vous fait certainement sourire. La décence et le respect que j'éprouve à l'égard des victimes m'interdit d'évoquer des affaires plus sensibles, plus délicates, pour lesquelles le lien évident entre Orsenna et les actes commis n'a pu malheureusement être établi. Jusqu'à aujourd'hui la justice tentait d'expliquer les faits de viol, d'agression sexuelle et d'exhibitionnisme par une déficience physique ou mentale de leurs auteurs, par un complexe œdipien, voire par des troubles liés à la petite enfance. Par manque d'éléments ou par peur d'innover, je dois le reconnaître, cette justice n'osait à l'époque avancer la véritable cause à la commission de ces actes qui pourtant, est toute simple et évidente : la lecture. Celle de l'œuvre d'Orsenna !

La défense ne pourra vraiment pas soutenir que l'ordre public n'est pas sérieusement troublé, ou

si peu que l'on puisse accorder des circonstances atténuantes à M. Orsenna. Le préjudice est tel, le casier littéraire est si conséquent, dois-je le rappeler, cinq infractions romanesques à son casier. Une mise à l'épreuve à laquelle vous ne vous êtes pas soumis, monsieur Orsenna. Je me vois dans l'obligation de demander une peine exemplaire, la perpétuité, l'écriture à perpétuité.

À voir votre mine, vous semblez satisfait de la sanction, monsieur Orsenna. Je m'en doutais. C'est pourquoi j'ai prévu de l'assortir d'une peine complémentaire qui mettra un terme définitif à l'envoûtement qu'exerce votre littérature. Ainsi, je demande à la cour d'ordonner la publication d'un intitulé libellé en ces termes : « Toute ressemblance à des faits réels ou des personnages ayant existé n'est pas fortuite mais relève assurément de la fiction ». Et que cet intitulé soit publié dans tous vos livres, présents ou futurs, magazines, journaux, hebdomadaires, quel que soit la forme de l'écrit et quel qu'en soit son contenu : fiches cuisine dans Marie-Claire, interview dans Elle, article dans L'Équipe Magazine, rubrique technique dans Auto Plus, fiches pratiques dans Golf Européen, etc... Ce ne sont que des exemples. La liste n'est pas exhaustive. Vous ne souriez plus monsieur Orsenna, la société et son représentant s'en voient réjouis.



La parole est à la défense en la personne de M<sup>me</sup> Maya Assi,  
Secrétaire 1993 de la Conférence du stage.



# PLAIDOIRIE DE MAÎTRE MAYA ASSI :

On raconte, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les jurés, qu'il y aurait un prophétisme de notre justice qui serait comparable au prophétisme de la chaire sacrée. Hier encore, j'étais la compagne d'école de Madame l'Avocat Général avec laquelle j'étais assise sur les bancs d'une même faculté. Cette faculté, c'était tout simplement la faculté de Nanterre, ici toute proche, qui, contrairement à la réputation que des événements d'un passé déjà lointain lui ont faite, était une sorte de noviciat. Dans ce lieu commun, comme de jeunes Clarisses, nous avons prononcé, Madame l'Avocat Général et moi-même, notre vœu de justice et l'ayant prononcé, nous nous sommes retrouvées dans cette unité essentielle qu'était la soif et le désir de servir l'autre. Mais Madame l'Avocat Général, qui était une étudiante fragile, timide et prude, a entendu à l'époque, comme Jeanne d'Arc, la voix de Bordeaux, l'appel de l'École Nationale de la Magistrature. Elle n'a pas résisté à la mélodie ensorceleuse qui lui murmurait : *Va, enquête, accuse, juge. Ne réponds pas à l'appel de la profession d'avocat, tu risquerais d'être un esprit subversif.* L'avocat, lui, entre dans son ordre par désir de se donner totalement au malheureux qui s'est égaré. *« Ne te donne pas, sers la société en jugeant le justiciable, relève le sort de ce misérable que le destin t'aura confié, que le hasard aura égaré en le poursuivant et en le faisant juger ».*

Vous vous êtes laissée si facilement ensorceler, Madame l'Avocat Général. Je vous avais prévenue pourtant. En entrant dans votre profession, par vocation j'en suis certaine, vous avez accepté l'ascèse de ne jamais embrasser celui que vous voulez envoyer au gibet. Votre réquisitoire m'a beaucoup amusé mais l'humour est une expression bien maladroite de la douleur. Je vous ai senti tremblante. Tremblante de jalousie,

vous qui n'avez pu approcher celui, qui à vous entendre a revêtu les vêtements de la débauche. Je vous ai senti tremblante de douleur, vous qui n'avez pu approcher ce fauve que l'on a jeté dans l'arène de notre prétoire. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les jurés, le dossier que l'on a ficelé contre Erik Orsenna est une véritable comédie humaine. Ce dossier est si inconsistant, si friable qu'il ne peut ébranler la certitude qui m'habite de l'innocence d'Erik Orsenna.

Que reproche-t-on à cet homme ? D'après l'accusation, Erik Orsenna aurait des envies. Mais ses envies, Erik Orsenna n'arriverait pas à les assouvir. Alors, il les raconte, il les écrit et avec ses écrits, il séduit. Il est poursuivi aujourd'hui pour avoir tiré avec son arme, sa petite plume, sur tout ce qui bouge. Une seule vérité Madame l'Avocat Général : oui, Erik Orsenna a séduit. Il a séduit Lucienne, Marguerite, Anne, Clara, Bénédicte, Geneviève, ma mère, mes sœurs, Dominique, Muriel. Si je vous disais le prénom de toutes celles qu'il a conquises en divers lieux, ce serait un chapitre qui durerait jusqu'au petit matin.

Je me réjouis, Monsieur le Président, que dans votre jury, les hommes soient représentés en nombre plus important. Erik Orsenna ne mérite pas plus l'enfer que vous autres messieurs. Qu'il l'ait fait plus souvent que vous sans doute, n'ayant eu l'occasion de le faire que plus rarement, ne justifie pas qu'il ait une destinée différente. Vous aussi, vous avez péché. Vous aussi, vous avez séduit. Vous aussi, vous avez été des coureurs de jupons et ne me dites pas le contraire, je ne vous croirais pas. Plaire est le plus grand don pour l'homme. Alors, si séduire signifie, comme le prétend l'accusation, perversité, débauche, vices lancinants qui rongent l'âme, alors tous messieurs





vous êtes des pervers, tous vous êtes des vicieux, vous êtes tous de vieux débauchés asservis au péché. Aujourd'hui c'est Erik Orsenna que l'on poursuit, mais demain, ce sera votre procès, l'un après l'autre vous allez tomber.

Mais n'ayez crainte, vous encourez des peines moins sévères. Vous, vous n'utilisez que la gamme de vos charmes physiques. Seule celle-ci vous suffit. C'est vrai que vous êtes de véritables princes, vous êtes de véritables seigneurs, messieurs. Avec votre plumage et votre taille élégante, votre nef est habile. Vous pouvez si facilement voguer à travers les flots de la mer, tenter l'aventure et la pousser à bout.

Mais lui le malheureux, regardez-le ! Longtemps, son navire était arrêté, l'ancre n'arrivait pas à remonter. Il est petit, il est myope, du plus loin qu'il s'en souvienne il a toujours eu cette antique chevelure parsemée des neiges du vieil âge. Comme Ulysse il n'est point beau. Et pourtant,

que de Calypsos ont éprouvé pour lui les tourments de l'amour, que de nymphes alors qu'il était arrêté sur le rivage lui ont interdit de mettre la voile. Elles voulaient des histoires. Et lui, avec sa baguette légère, sa plume d'or, il en traçait les images sur le sable.

Madame l'Avocat Général, comme une vague, vous voulez tout effacer. Vous voulez effacer *l'Exposition Coloniale, Une vie comme à Lausanne, Loyola's Blues, Grand amour, Une comédie française* et tant d'autres œuvres. Vous savez que la beauté est un bien périssable. Vous savez que les violettes et les lys épanouis ne fleurissent pas toujours, que la rose une fois tombée, sa tige dépouillée n'a plus que des épines. Qu'il soit Nirée, jadis tant vantée par Homère, qu'il soit Hilas enlevé par les coupables naïades pour fixer leur Vénus et pour n'être point acquitté par elles, il leur faut user d'autres armes. Et vous savez que l'arme la plus redoutable, c'est celle avec laquelle on séduit les esprits.

C'est avec elle qu'on donne le feu, le feu de la culture et le feu de l'amour.

Madame l'Avocat Général. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les jurés, la représentante de l'accusation s'est donnée beaucoup de mal à vouloir cacher ses tourments. Elle n'a jamais été brûlée par ce feu et ça se sent. Madame l'Avocat Général veut sexuer toute relation livresque. Elle veut transformer en pervers tous ceux qui ont inscrit des femmes sur des cahiers, tous ceux qui ont compté la femme étreinte, jamais possédée.

C'est vrai toutefois qu'Erik Orsenna était troublé par de grandes passions, l'amour des femmes le dévorait. Mais estimez-vous heureuse, Madame l'Avocat Général, il a eu au moins le mérite d'avoir trouvé un substitutif de nature littéraire à ses rêves et ses passions, ce que le grand maître Sigmund Freud appelle la sublimation. Souvenez-vous dans *L'Exposition Coloniale*, il était allé à Vienne sur les traces du vieil homme. Il l'avait cherché partout dans les ruelles de la ville pour obtenir son salut. Il ne voulait pas être lui, comme votre boucher, Madame l'Avocat Général, un refoulé et un pervers. Il voulait atteindre la sublimation, cette grande dame qui est à la base des plus grandes œuvres sociales.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les jurés, on s'est trompé de personnage. On veut faire aujourd'hui le procès de Don Juan. Mais je crois que l'accusation n'a pas très bien compris ce qu'elle a lu dans le dossier. Elle n'a pas très bien compris les faits tels qu'ils se sont déroulés, les histoires telles qu'elles ont été racontées par Erik Orsenna.

Erik Orsenna n'est pas un libertin sans cœur, un sot, une âme d'effronté dans le corps d'un rustre. Non, le procès que l'on fait aujourd'hui à Erik Orsenna, c'est le procès de Pétrarque chantant Laure, de Ronsard chantant Hélène, Lamartine Elvire, Aragon Elsa, Erik Orsenna Lucienne et tant d'autres. Tous ceux-là auraient péché pour avoir séduit par leur faconde de

conteur, ils auraient péché pour avoir ébloui par leur mentir-vrai littéraire. Ils auraient violé l'univers par le frémissement voluptueux des mots. Ils auraient détourné la langue mère, la grammaire, la conjugaison, les verbes et les mots uniquement pour assouvir leurs fantasmes. Et leurs plumes d'or, allant sur la feuille comme en rêve, serait uniquement l'instrument du vice.

Je vous le disais, on est en pleine comédie humaine, on est en pleine crise de jalousie. Votre passion est furieuse, Madame l'Avocat Général. Vous êtes trop jalouse de Lucienne et ça se voit. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les jurés, savez-vous qui est Lucienne ? Elle est assise là, en face de vous, bouleversante d'humilité avec son manteau, ses cheveux gris et son manteau trop étroit. Elle ressemble tant à ma grand-mère. C'est elle, Lucienne. C'est elle, la muse d'Erik Orsenna. Des femmes, Erik Orsenna aime les corps polis par le temps. Alors puisqu'avec Lucienne il s'agit d'amour, embarquons-nous pour l'amour. Avec Erik Orsenna prenons le train. C'est un petit peu difficile en ce moment mais prenons le train quand même pour aller voir Lucienne. Mettons-nous à la fenêtre, baissons la vitre, laissons l'air violent nous faire cligner des yeux, regarder les maisons ouvrières qui apparaissent, les wagons de marchandises solitaires et morfondus. La locomotive ralentit, c'est la gare. Marseille psalmodie dehors une voie d'infinie mélancolie. Nous sommes arrivés à Marseille, nous sommes chez Lucienne, nous sommes dans l'ancre de l'amour. Pénétrons dans cet univers, dans l'univers de cette échappée d'Orient, d'un Orient toujours printanier où les cheminées sont inconnues. L'hiver, elle crevait de froid Lucienne dans cette chambrette, parmi les antiques dentelles, les odeurs de naphthaline, les tisanes et les sirops d'orgeat.

Elle habitait à côté des quartiers nord de Marseille, à côté de ces cités monobloc posées sur des fausses rues qui ne débouchent sur rien, des pseudo places, des imitations de cours posées dans le vide et posées de façon à faire le vide. Le seul signe de modernité de Lucienne,

c'était le rap. Elle aimait ces compilations de rap attitude. Elle adorait ces cris de ralliement jaillis des entrailles de la cité.

C'est à la Maison des jeunes qu'elle a rencontré Erik Orsenna. Lui, l'amoureux des banlieues était venu rencontrer les rappers. Et c'est au cœur de la ville, c'est au cœur de la banlieue qu'il est tombé amoureux de Lucienne. C'est là qu'il a été ébloui par sa coquetterie de vieille dame et par ses jambes de jeune fille. Elle, elle a été séduite par ce nègre, ce nègre de Dieu. Depuis, Erik Orsenna ne voyage que vers elle et elle vers lui.

Pour lui, elle est une femme qui n'a pas sa pareille. Elle lui a donné l'adresse des étoiles lointaines. Elle lui a appris le langage des oiseaux, l'alphabet des sources et le dialogue des grillons de la nuit. Lui, il l'a étreinte, il l'a inscrite sur ses livres d'or. Pour d'autres, il a exploré l'Indochine et l'Amérique latine, pour elle, il explorera l'Orient. Alors, pour Lucienne, pour toutes les femmes, continuez d'écrire Erik Orsenna, continuez d'écrire sur les pages blanches et les pages des magazines. Continuez ce travail d'intérêt général qui contribue tant au rachat de la société. Écrivez à perpétuité.



Monsieur Erik Orsenna,  
avez-vous quelque chose à ajouter pour votre défense ?



# LE DROIT DE RÉPONSE DE L'ACCUSÉ

## ERIK ORSENNA :

D'abord, je vous remercie d'être venus pour entendre parler de cette question capitale dans cette période où la France hésite sur son destin : suis-je ou non un séducteur ? Je suis en contact avec les plus hautes autorités de l'état, majorité et opposition confondues, qui attendent la réponse que vous allez donner à cette question centrale. Merci d'être venus, pardon de mon retard, mais le trac m'étreignait notamment place de l'Etoile où je suis resté entouré, non de femmes, mais de voitures pendant 35 minutes.

Si je me tourne vers Madame l'Avocat Général, comment l'appeler Mademoiselle Cécile, Mademoiselle l'avocat, Madame la Générale, j'ai envie de l'appeler la Générale Cécile. Tant qu'on est dans les fantasmes, autant aller jusqu'au bout. Je note un petit peu de contradiction parce que de deux choses l'une : ou je suis un séducteur, quelqu'un comme moi, c'est-à-dire comme votre boucher, ou nous sommes un séducteur lui et moi et il faut alors rendre hommage à la boucherie et à la littérature d'avoir réussi à nous rendre efficaces, lui comme moi. C'est-à-dire coupons l'aloyau et écrivons des romans, et puis, essayons de faire un peu quelques poèmes. Vive la littérature ! Vive la boucherie ! Tout le monde a sa chance, même nous, première hypothèse.

Deuxième hypothèse : si je ne séduis pas, alors qu'est-ce que vous attaquez ? Les rêves ? Les rêves d'un malheureux fonctionnaire, d'abord dans l'enseignement et ensuite dans le contentieux administratif. Vous savez ce que c'est que le contentieux administratif ? Vous savez ce que c'est les primes qui ne sont même pas incluses pour les retraites, elles-mêmes menacées. Vous savez ce que c'est que les remboursements dans le

territoire, dans le département de la Manche ? Quand nous nous connaissons mieux, vous viendrez et vous verrez ce que c'est que quelques troubles dans les plans d'occupation des sols.

Eh oui, j'ai rêvé. Dois-je être condamné pour ces rêves ? Alors, ceux qui sont encore vivants dans le contentieux administratif, il faudrait tous les condamner.

Je me tourne maintenant vers mon avocate. C'est merveilleux de l'entendre. Personne rare, personne intuitive qui a su comprendre la tendresse qui est en moi, la profonde complexité admirable de ma nature. Si dans la suite de ma carrière, peut-être politique, des problèmes se posent, et il ne manquera pas de s'en poser, ça dépend des domaines que j'exercerai mais je frissonne de ce qui pourrait m'arriver, mais pour l'instant rien, ça va bien. Donc franchement, je me tournerai vers vous. Merci pour vous, mais j'ai quelques scrupules. J'ai quelques scrupules, par respect pour la justice de mon pays, à dire que la vérité c'est que j'ai été d'une inefficacité absolue. Tous les prénoms que vous avez cités, c'était autant de noms que portaient mes rêves. Inefficacité totale. En d'autres termes, et oui, Madame la Générale Cécile, je suis encore vierge.

Et pourtant, la vie a été bonne fille et elle a commencé ici-même. En 68, j'étais à Nanterre. J'étais à Nanterre, j'avais 21 ans et j'étais même né un 22 mars. Quelqu'un étudiant à Nanterre en 68, né un 22 mars et qui n'arrive même pas à avoir la moindre petite aventure, il est complètement nul, c'est mon cas. C'est à ce moment-là que les cheveux ont commencé à tomber.



Deuxième rendez-vous avec le destin, 1981. Changer la vie. Vous imaginez ? Passer du rêve à la réalisation. Évidemment, j'ai voté pour la rose qui, pour moi, avait une connotation extrêmement précise. Et bien rien n'y a fait. Ni les cabinets ministériels, ni les voitures à macarons, ni les 14 Juillet, rien non plus, rien, le désert affectif et forcément le rêve.

Un peu plus tard, en 85, quand j'ai été nommé au Conseil d'État, je savais l'attrait irrésistible des juridictions administratives vis-à-vis de la gent féminine. Je voyais tous mes collègues enchaîner les aventures les plus formidables et les plus improbables. Là encore, rien du tout. Quand notre rôle en cassation a été augmenté je me suis dit, encore une possibilité. Toujours rien.

Alors me voici devant vous ce soir avec un dernier espoir. Me permettez-vous, me donnerez-vous une véritable occasion pour qu'enfin quelque chose commence ? Je voulais vous dire aussi, avant d'arriver à ce moment-là, qu'il y a des gens dans cette salle qui m'ont connu très très jeune. Les gens que j'ai bien connus, et les femmes superbes que j'ai connues avant, vous les connaissiez monsieur le Bâtonnier... Dans une île de la Bretagne nord et qui toutes pourront témoigner, même sur *Only you* je n'arrivais à rien.

Alors ce soir, ce soir, j'aimerais bien que quelque chose commence. Alors, comme j'ai senti dans Madame la Générale Cécile, à la fois une grande envie, pas complètement assouvie, si nous commençons ensemble pour qu'enfin ce soir commence ce que j'appellerai avec une attente mêlée d'effroi, la très, très grande instance. Merci.

# MENTIONS LEGALES

*Toute reproduction ou transmission, même partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation écrite des auteurs – détenteurs des droits :*

- *L'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Bâtonniers ;*
- *L'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Secrétaires de la Conférence ;*
- *Les Invités, chacun pour ce qui le concerne, concernant les droits de réponse des Accusés ;*
- *Monsieur Philippe CLUZEAU concernant les photographies.*

## **Conception et réalisation**

*Un grand merci à ceux sans lesquels cette collection d'ouvrage n'aurait pas pu voir le jour :*

- *Monsieur le Bâtonnier Vincent MAUREL pour l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Maître Antoine CHRISTIN pour l'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Monsieur Pierre MARKHOFF et Madame Cyriane VICIANA pour LEGI TEAM.*

ISBN : 978-2-913463-66-0





BYRON SPRECKEISEN

**Ordre  
des Avocats**  
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES  
SECRETAIRES ET  
ANCIENS SECRETAIRES  
DE LA CONFERENCE  
DU BARREAU DES  
HAUTS-DE-SEINE